

**L'UCV** vous informe de sa position à l'issue des travaux canton-communes sur les thèmes : RIE III, péréquation intercommunale, parascolaire et police.

Suite au rapport 32 de la Cour des Comptes, nous revenons sur la question des constructions scolaires, notamment les équipements.

## ASSOCIATION

1. Le Conseil de l'UCV, réuni le 28 mai dernier, a accueilli Monsieur Georges Zünd, Directeur de la FVE. Son exposé sur le thème « UCV - FVE – Partenaires ! » a vivement intéressé les délégués. Sa [présentation](#) est à votre disposition en page d'accueil de notre site internet.
2. Nous vous rendons attentifs aux cours de politique locale de l'IDHEAP dont le [programme](#) est à votre disposition en page d'accueil de notre site internet ainsi que sous la rubrique « Agenda ».

## ACTUALITÉS

### 1. RIE III - Parascolaire:

Les pourparlers canton-communes sont terminés. Un EMPD du Conseil d'Etat sera soumis au Grand Conseil prochainement. L'UCV vous informe de sa position par un [courrier](#)<sup>1</sup> adressé ce 1<sup>er</sup> juillet aux municipalités par voies électronique et postale. En outre, l'UCV a organisé deux rencontres le 30 juin : l'une à l'attention des députés du groupe thématique « communes » pour les convaincre de soutenir la position des communes ; l'autre concerne les explications données à l'ensemble des délégués au sein des organes de l'UCV. Un [communiqué de presse](#)<sup>2</sup> de notre association auquel s'est joint l'AdCV paraît aujourd'hui.

En substance :

#### *RIE III*

L'UCV soutient la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> réforme de la fiscalité des entreprises. Nous revendiquons en revanche la compensation intégrale de la mise en œuvre anticipée sur le plan vaudois, via un fonds de redistribution aux communes, puisque la Confédération a fixé cette échéance à 2019. S'agissant du pourcentage de la compensation fédérale redistribuée par le canton, les représentants des communes ont admis la part d'environ un tiers leur revenant (31,33%), mais ils plaident pour une part évolutive dont le mécanisme reste à définir.

<sup>1</sup> Le courrier aux municipalités figure en page d'accueil de notre site internet

<sup>2</sup> Le communiqué de presse figure en page d'accueil de notre site internet

### *Péréquation*

Cette réforme pousse à une révision de la péréquation intercommunale : partielle en 2017 et globale en 2022 au plus tard. Le Comité de l'UCV s'accorde sur le principe de retoucher le système sur la valeur du point d'impôt écrêté et la couche population.

### *Accueil de jour-parascolaire*

Le Comité s'engage de manière à faire ancrer dans la loi un dispositif de financement par l'Etat qui soit évolutif et respecte la proportionnalité des dépenses globales, par symétrie avec le mode de contribution des employeurs et des communes.

### *Police*

Le Comité de l'UCV approuve la proposition du Conseil d'Etat de reporter les négociations sur le financement par les communes de la police cantonale pour les missions générales de police.

## 2. Equipements scolaires:

Pour mémoire, nous vous résumons la situation dans [UCV-Info no 24](#)<sup>3</sup>. Depuis, l'UCV a soutenu l'interpellation Grobéty du 12 mai 2015 « application de la LEO et de Harmos, nouveaux reports de charge sur les communes ».

Suite aux recommandations 1 et 2 du rapport 32 la Cour des comptes, l'UCV souhaite confirmer sa position :

Sur le fond : l'UCV demande que la directive actuelle sur les équipements de classes soit remplacée par une convention canton-communes. Pour l'UCV, les éléments pédagogiques et leurs supports techniques, que ce soit dans les classes usuelles ou spéciales (salles de science, de gymnastique), sont indissociables. Le respect de l'esprit d'EtatCom, selon lequel le canton est responsable de la pédagogie, et les communes de la mise à disposition des bâtiments, implique que le support technique du matériel pédagogique soit à charge de l'Etat. Pour l'UCV, cela signifie que les communes sont responsables des bâtiments, du câblage informatique permettant au matériel technique pédagogique de fonctionner et enfin du mobilier, soit les tables, les chaises et rien de plus.

Sur la forme : il avait été convenu dans l'accord financier comportant une clause sur les surfaces de classes et leur hauteur (cf. [EMPL 98](#)<sup>4</sup>, page 18) que la question des équipements devait être renégociée entre canton et communes. Quant à la commission consultative, dont les professionnels font partie, et qui est prévue dans la procédure réglementaire sur les constructions scolaires, elle peut, à notre sens, être consultée en parallèle. Par différents courriers adressés au canton, l'UCV a clairement affirmé sa volonté de poursuivre sans tarder les négociations **sur le plan politique entre partenaires payeurs**.

## CONSULTATIONS

**Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).**

L'UCV a répondu à la consultation relative à la modification de la loi fédérale de la poursuite pour dettes et faillite.

<sup>3</sup> UCV-Info no 24 figure sur notre site internet sous rubrique UCV-Info

<sup>4</sup> [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/gc/fichiers\\_pdf/2012-2017/98\\_Texte\\_CE.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/98_Texte_CE.pdf)

Une nouvelle consultation est en cours jusqu'au 21 août concernant un projet de décret instituant un programme cantonal de développement et de coordination des soins. La LSP et la LVLAMal sont modifiées. Les objectifs sont de se doter d'une coordination efficiente entre tous les acteurs de la santé ainsi que d'améliorer la continuité des soins. A cet égard, le canton souhaite mettre en place de manière anticipée un système de dossier électronique du patient (DEP), au sujet duquel un projet de loi fédérale est actuellement en cours de traitement au niveau des Chambres fédérales. Parallèlement, afin d'inciter les personnes concernées à s'inscrire au programme susmentionné, le DSAS propose de lier à ce choix l'obtention d'un subside de quote-part.

L'impact financier que pourrait avoir ce projet sur les communes n'est à notre sens pas suffisamment clairement établi.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015

le Comité UCV